

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 27 (1997)
Heft: 3

Artikel: Le guide du grand départ
Autor: A.V.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-827323>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le guide du grand départ

Pas facile d'aborder le sujet de la mort. Même si l'on souhaite que la grande faucheuse vienne le plus tard possible, il faut pourtant se préparer à quitter ce monde. Prévoir son départ, c'est rendre un grand service à ses proches.

La mort fait vivre beaucoup de gens. C'est paradoxal et quelque part un peu cruel, mais c'est ainsi depuis toujours. Aux Etats-Unis, une compagnie de pompes funèbres a lancé ce slogan resté célèbre, qui disait à peu près ceci: «Mourrez, nous ferons le reste!»

Mais si les obsèques sont affaire de spécialistes, chacun doit y songer une fois ou l'autre. «Considérer sa mort, c'est avant tout penser aux autres», explique Edmond Pittet, des Pompes funèbres générales. «En fait, il faudrait amener les retraités à appréhender leurs propres obsèques. Je sais que ce n'est pas facile. Le simple fait de rédiger son testament rappelle que nous sommes mortels.»

Les Pompes funèbres générales, qui ont une expérience de trois quarts de siècle dans ce domaine, viennent d'éditer une petite brochure intitulée «Pour mes proches», qui



est un véritable guide pratique à l'intention des familles.

Tout prévoir

«Pour mes proches» réserve un emplacement à la prévoyance funéraire. Vous le savez sans doute, des contrats peuvent être signés, de son vivant, auprès d'une société de prévoyance, qui réglera la totalité des frais le jour des obsèques.

Suit une page pour inscrire ses dernières volontés. On y prévoit la cérémonie religieuse, le rite, le nom du pasteur et de sa paroisse, les chants et les textes bibliques. Mais aussi le choix de l'inhumation et de l'incinération et les dispositions concernant la sépulture. «On peut également de-

mander que ses cendres soient dispersées dans la nature, dans la mer ou au pied d'un arbre par exemple», rappelle M. Pittet.

Naturellement, les doubles des dernières volontés, de l'éventuelle biographie et du testament, qui ont été déposés dans une étude seront aisément retrouvés grâce aux indications contenues dans le petit guide. Reste à informer la famille et les amis des associations ou sociétés à prévenir.

Quant aux documents personnels importants (certificats, papiers bancaires et d'assurances, actes notariés, etc.), il faudra bien les retrouver grâce à des indications précises. De même que figurent, à la fin de la brochure, des indications personnelles à l'attention des médecins, concernant l'acharnement thérapeutique, les prélèvements d'organe ou l'autopsie éventuelle.

Reste l'aspect financier des obsèques. «Les familles doivent exiger un devis, dit M. Pittet. Généralement, il faut compter entre 2000 et 2500 francs pour des obsèques, mais en temps de crise, les tarifs peuvent être réduits à 1500 francs, sans la cérémonie. De plus, dans certains cas, l'Etat intervient à raison de 1300 francs.»

On ne choisit ni le jour, ni l'heure. Mais on peut choisir la manière d'entreprendre son grand départ.

Le droit des familles

Les gestes accomplis par les proches ont un sens et une valeur thérapeutique. Les familles ont plusieurs droits, qui sont les suivants:

Choisir le domicile mortuaire qui peut être celui de la famille; participer aux tâches liées à la préparation du défunt; revêtir le défunt avec des habits personnels; être présentes lors de la mise en bière; revoir le défunt dans la crypte ou la chambre mortuaire; décider du lieu de la cérémonie; choisir le jour et l'heure de la cérémo-

nie (2 à 5 jours jusqu'à la cérémonie); assister à la fermeture du cercueil avant la cérémonie; désigner des proches ou des amis pour porter le cercueil; suivre la voiture mortuaire jusqu'au lieu de la cérémonie; disposer librement des cendres après la crémation; assister à l'inhumation des cendres au Jardin du souvenir, même si c'est une tombe collective; faire appel à l'entreprise de pompes funèbres de son choix; exiger un devis comprenant l'ensemble des dépenses.